



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 140/2016 DU 20 OCTOBRE 2016

Portant modification des emplois permanents au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer dans le cadre de la procédure d'intégration de la fonction publique communale.

Date de convocation : 13 OCTOBRE 2016

Date d'affichage : 13 OCTOBRE 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 20 OCTOBRE 2016

Date d'affichage de la présente délibération : - 2 NOV. 2016

Résultats des votes :

VOTANTS	25
POUR	25
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'an deux mille seize, le vingt octobre, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1^{er} adjoint au maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	17
PROCURATION	10

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Marie-Madeleine MAO
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO		X	
M. Heimana TAURAA		X	
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Eliane LECHENE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	Rosana TEHOIRI
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE		X	Lorraine HUNTER
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 140/2016 DU 20.10.2016

Portant modification des emplois permanents au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer dans le cadre de la procédure d'intégration de la fonction publique communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1^{er} adjoint au maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et spécialement son article 75 ;
- VU l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n°2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (1) parue au JORF n° 0239 du 15 octobre 2015 ;
- VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- VU l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU l'arrêté n° 1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- VU l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- VU la délibération n° 61/2012 du 06 août 2012 modifiée portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 ;
- VU la délibération n° 79/2013 du 25 septembre 2013 modifiée ouvrant les emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française ;
- VU l'annexe 1 à l'arrêté n° 59/2013 du 17 juin 2013 fixant la liste d'aptitude partielle en vue de l'intégration des agents de l'administration communale de Pirae ;
- VU l'annexe 1 à l'arrêté n° 64/2013 du 10 juillet 2013 fixant la liste d'aptitude partielle en vue de l'intégration des agents de l'administration communale de Pirae ;
- VU l'annexe 1 à l'arrêté n° 70/2013 du 26 juillet 2013 fixant la liste d'aptitude partielle en vue de l'intégration des agents de l'administration communale de Pirae ;
- VU l'annexe 1 à l'arrêté n° 92/2013 du 18 septembre 2013 fixant la liste d'aptitude partielle en vue de l'intégration des agents de l'administration communale de Pirae ;
- VU l'annexe 1 à l'arrêté n° 176/2013 du 16 décembre 2013 fixant la liste d'aptitude partielle en vue de l'intégration des agents de l'administration communale de Pirae ;
- VU la délibération n° 91/2016 du 18 août 2016 portant création d'emplois permanents dans le cadre de la procédure d'intégration de la fonction publique communale ;
- VU les observations du rapport de la Chambre Territoriale des Comptes daté du 3 mai 2016 relatives

- au passage à la fonction publique communale ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités ont un délai de 6 ans au plus à compter de la publication de chaque statut particulier, conformément aux modifications apportées aux dispositions de l'article 75 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 ;

Considérant que le Maire a jusqu'au 11 juillet 2018 pour ouvrir par délibération les emplois de fonctionnaires ;

Considérant les recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes dans le rapport susvisé selon lesquelles, les délibérations portant création des postes nécessitent une plus grande lisibilité dans le suivi des emplois créés ;

Considérant que l'ensemble des créations de poste doit faire l'objet d'une délibération unique pour en faciliter le suivi par l'organe délibérant ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 20.10.2016 ;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	25
POUR	25
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

Article 1^{er} : Les emplois permanents au titre des emplois créés pour les agents ayant vocation à intégrer la fonction publique communale de Polynésie française dans l'un des cadres d'emplois sont complétés par les suivants :

Cadres d'emplois	Spécialité	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois
B – Maîtrise	Administrative	Technicien provisoire	Complet	+ 1
C - Application	Technique	Adjoint principal provisoire	Complet	+ 1
		Adjoint	Complet	+ 1
TOTAL				+ 3

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché ,

Le Maire
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **31 OCT. 2016** et

publication du **- 2 NOV. 2016**

Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,



Edouard FRITCH
Le Maire

Mme Yvette LICHTLE



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 140 /2016 du 20 OCTOBRE 2016

Tableau consolidé des emplois permanents au titre des emplois créés dans l'un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française :

Cadres d'emplois	Spécialité	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois
Emploi fonctionnel	Administrative	Directeur général des services	Complet	1
A – Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Complet	6
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	10
	Technique	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	3
B - Maîtrise	Administrative	Technicien principal	Complet	8
		Technicien	Complet	6
		Technicien provisoire	Complet	2
	Technique	Technicien principal	Complet	3
		Technicien	Complet	2
	Sécurité civile	Lieutenant	Complet	2
		Major	Complet	2
C - Application	Administrative	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint	Complet	6
		Adjoint provisoire	Complet	2
	Technique	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint principal provisoire	Complet	1
		Adjoint	Complet	6
	Sécurité civile	Adjudant	Complet	3
		Sergent	Complet	6
	Sécurité publique	Brigadier	Complet	2
		Gardien	Complet	12
D – Exécution	Administrative	Agent principal	Complet	1
		Agent qualifié	Complet	1
		Agent	Complet	2
	Technique	Agent principal	Complet	12
		Agent qualifié	Complet	20
		Agent	Complet	32
		Agent	Non complet	9
	Sécurité civile	Caporal-chef	Complet	4
		Sapeur	Complet	4
TOTAL				186